

POUR LES ADULTES



LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le CCAS tient une permanence toutes les semaines durant laquelle sont délivrés des colis alimentaires confectionnés avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire de l'Isère.

Il s'agit d'une aide temporaire accordée aux Villardien(ne)s dans le besoin. Elle est demandée en accord avec un travailleur social de secteur, suivant les critères de précarité définis par le Département de l'Isère.

Avant tout, vous devez rencontrer un travailleur social de secteur.



PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Il s'agit d'une livraison mensuelle de livres - sélectionnés selon vos goûts - prêtés par la médiathèque du Centre Socioculturel de Brignoud.

Pour bénéficier de cette prestation, il faut résider à Villard-Bonnot et être dans l'une des situations suivantes : en perte d'autonomie, ou handicapée ou malade/convalescent.

Prenez contact avec l'équipe du CCAS afin de compléter un dossier d'inscription.

POUR LES SENIORS



NAVI'COURSES

Ce service de transport est gratuit. Le choix des commerces est défini en fonction des besoins. La navette circule une fois par semaine (mardi matin) et prend les personnes à leur domicile et les raccompagne.

Cette aide s'adresse aux Villardien(ne)s âgé(e)s de 70 ans et plus.

Contactez le CCAS pour compléter un dossier d'inscription.

L'AIDE AU CHAUFFAGE

Le CCAS verse directement au fournisseur d'énergie une aide calculée en fonction du plafond de revenus actualisé chaque année.

Cette aide s'adresse aux Villardien(ne)s âgé(e)s de 70 ans et plus utilisant différents moyens de chauffage (cheminée, poêle, gaz, électricité...).

Contactez le CCAS afin de remplir le formulaire avant le 31 mars de l'année. À fournir : avis d'imposition sur les revenus(N-1).

LE COLIS DE NOËL

En fin d'année, le CCAS offre aux seniors inscrits un coffret gourmet à déguster pendant les fêtes de Noël.

Cette prestation s'adresse aux Villardien(ne)s âgé(e)s de 70 ans et plus.

Contactez le CCAS pour compléter le formulaire d'inscription. Un courrier sera envoyé en novembre pour préciser la date de distribution du Colis de Noël.

LE REPAS DES SENIORS

Il s'agit d'un repas gastronomique et festif, organisé chaque année au mois de mai, au boulodrome de Lancey.

Cette prestation s'adresse aux Villardien(ne)s âgé(e) de 70 ans et plus.

Contactez le CCAS pour vous inscrire. En avril, un courrier avec coupon-réponse vous sera envoyé pour que vous confirmiez votre présence au repas. Si vous êtes déjà inscrit pour le «colis de Noël», vous le recevrez automatiquement.



L'AIDE SOCIALE

FACULTATIVE

mise en place par le CCAS de Villard-Bonnot

Le CCAS, vous accompagne !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure et met en œuvre l'aide sociale légale et facultative au profit des habitants de la commune. Il anime une action générale de prévention et de développement social, avec les institutions publiques et privées.

CCAS de Villard-Bonnot

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et à 16h30 le vendredi.

CCAS de Villard-Bonnot > 04 76 45 96 96

affaires.sociales@villard-bonnot.fr



Assistant(e)s Social(e)s >> Maison du Département,
71 chemin des sources 38190 Bernin | 04 56 58 16 91

LÉGENDE :



Description



Conditions d'accès



Démarches



L'AIDE SOCIALE À VILLARD-BONNOT

AIDE SOCIALE LÉGALE...

L'aide sociale légale est constituée de prestations destinées à compenser des difficultés d'ordre financier liées à la maladie, l'âge ou bien aux handicaps des personnes dans le besoin. L'obtention de ces aides est soumise à des conditions établies par des dispositions législatives ou réglementaires.

Ainsi, l'équipe du CCAS est à votre écoute, peut vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.



... ET FACULTATIVE

En vertu de l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

L'ensemble des prestations directes en espèces et en nature qui peuvent être accordées aux Villardiens en difficulté, couvre plusieurs secteurs : l'éducation, l'emploi, le secours financier, l'aide à domicile...

L'aide sociale facultative mise en place à Villard-Bonnot s'adresse à différents publics.

JEUNE PUBLIC



L'AIDE AUX VACANCES

Il s'agit d'une aide financière versée à un organisme de vacances pour aider les familles à régler le séjour (colonies, centres aérés...)

L'aide s'adresse aux familles résidants à Villard-Bonnot. Elle est calculée selon le quotient familial (QF) du responsable légal de l'enfant (3 à 14 ans).

Prenez contact avec le CCAS et demandez un bon de participation, en fournissant votre QF et une attestation d'inscription délivrée par l'organisme de vacances.

L'AIDE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES

Il s'agit d'une aide financière versée en 1 seule fois, une fois par an et par enfant (âgés de 6 à 18 ans). L'aide est plafonnée à 200 euros, et est calculée sur le montant de la cotisation annuelle (adhésion comprise).

L'aide s'adresse aux familles résidants à Villard-Bonnot, dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1300, et dont les enfants sont âgés de 6 à 18 ans.

Prenez contact avec le CCAS et demandez une attestation "sport/culture"

APPEL À PROJETS JEUNES

Il s'agit d'apporter un soutien financier pour la réalisation de projets portés par de jeunes villardiens, avec l'aide des animateurs du Centre Socioculturel de Brignoud pour le montage des projets.

L'aide s'adresse aux jeunes résidants à Villard-Bonnot, qui sont âgés de 13 à 18 ans.

Prenez contact avec le CCAS.



POUR LES ADULTES



LE SECOURS FINANCIER

Le CCAS propose un soutien financier en prenant à sa charge une partie ou bien la totalité d'une facture. (Facture d'électricité, loyer...)

L'aide s'adresse aux Villardien(ne)s dans le besoin. Elle est étudiée et validée lors d'une Commission Secours Interne, sur avis motivé d'un travailleur social (assistante sociale, tuteur...)

Avant tout, vous devez rencontrer un travailleur social de secteur qui étudiera votre situation financière avec vous. C'est lui qui adressera une demande au CCAS.



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Il s'agit d'une livraison de repas en liaison froide assurée du lundi au vendredi avec la possibilité de s'inscrire pour une période limitée.

Pour bénéficier de cette prestation, il faut résider à Villard-Bonnot et être dans l'une des situations suivantes : en perte d'autonomie, ou handicapé ou malade/convalescent.

Prenez contact avec l'équipe du CCAS afin de compléter un dossier d'inscription.